**La Charte du Judo de Caluire**

Le Judo est un moyen d’éducation. Conçu par Jigoro Kano, il s’appuie sur l’étude et la pratique d’un système d’attaque et de défense, issu de différents systèmes de combat traditionnels japonais (jiu-jitsu) qui privilégie les techniques de projection et de contrôle. Une pratique sincère et régulière, prolongée dans le temps, guidée par les principes essentiels du Judo et le respect de ses fondements, favorise l’accession à l’autonomie, à la maîtrise de soi, au respect des autres, à l’appréhension du réel. C’est la valeur éducative du Judo qui est transcrite par l’idéogramme DO (cheminement, voie, domaine d’approfondissement) du mot JU-DO.

LES FONDEMENTS DU JUDO

**"La pratique du Judo nécessite un ensemble d’éléments essentiels et indissociables à respecter":**

**Le Dojo** – C’est le lieu de la pratique. Espace d’étude et de travail, il isole les pratiquants de l’agitation extérieure pour favoriser la concentration et la vigilance, permet l’organisation de la séance de Judo. Au delà de sa simple existence physique, le Dojo est un lien mental et affectif qui unit les pratiquants.  
**Les règles de conduite** – Le judoka accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l’écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s’efforce d’en respecter les règles implicites : l’engagement et la constance dans l’effort, l’exigence personnelle.  
**La tenue** – Le judogi blanc du judoka est sobre et résistant. Identique pour tous, il marque l’égalité devant l’effort et le travail, dans le processus permanent d’apprentissage.  
**Le professeur** – Il est le garant du processus de progression dans lequel il est lui-même impliqué. Il guide l’apprentissage vers la maîtrise technique en s’appuyant sur les principes essentiels et les fondements du Judo. Le professeur est un exemple.  
**Le partenaire** – Le Judo se pratique à deux partenaires. Le judoka tient compte de l’autre et s’adapte à la diversité de chacun. Il respecte l’esprit de l’exercice.  
**Le salut** – Le salut est la marque formelle du respect du pratiquant pour le professeur, pour le partenaire, pour le lieu d’apprentissage, pour l’espace de combat. Il ouvre et il ferme chaque phase essentielle de la pratique.  
**La chute** – Aucune projection de Judo n’est possible sans un judoka pour l’effectuer et un autre pour la subir. L’acceptation et la maîtrise de la chute sont nécessaire au judoka pour garantir son intégrité corporelle mais aussi ses progrès futurs. La chute est une épreuve mentale aussi bien que physique.  
**Les bases techniques** – L’efficacité du judoka se construit sur l’apprentissage approfondi et la maîtrise progressive de postures, de déplacements, d’actions de création et d’accompagnement du déséquilibre du partenaire, de formes techniques fondamentales, de facteurs dynamiques d’exécution. Ce socle commun de connaissances et d’habileté permet à chacun d’élaborer par la suite sa propre expression du Judo.  
**Le randori** – Le randori organise la rencontre de deux judoka dans une confrontation dont la victoire ou la défaite n’est pas l’enjeu. L’expérience répétée du randori permet l’acquisition du relâchement physique et de la disponibilité mentale dans le jeu d’opposition, la mise en application dynamique des techniques acquises, l’approfondissement de la perception dans l’échange avec le partenaire, la compréhension et la maîtrise des différents principes d’attaque et de défense. Il est pratiqué dans une perspective de progression.  
**Le shiai** – Le shiai organise la rencontre entre deux judoka dont la victoire ou la défaite est l’enjeu. Il se pratique contre un partenaire habituel ou contre un judoka inconnu, en fonction de règles prédéfinies qui permettent de juger de celui qui l’emporte. Il n’est pas l’aboutissement de la pratique du judoka. La pratique répétée du shiai permet l’accession à la dimension tactique et psychologique du combat. Le shiai est une épreuve de vérité, un test mutuel d’ordre technique, physique et mental.  
**Le kata** – Le kata est un procédé traditionnel de transmission des principes essentiels du Judo. Il consiste à mémoriser un ensemble de techniques fixé historiquement et à exécuter cet ensemble de façon précise en harmonie avec le partenaire. La forme bien maîtrisée doit permettre l’expression sincère du geste de combat, l’engagement total sur le plan mental et physique des exécutants. Outil de stabilité et de permanence, le kata est un lien entre tous les pratiquants d’aujourd’hui et ceux qui les ont précédé.  
**Le grade** – Le grade est le symbole d’une progression globale du judoka sur le plan mental (**shin**), technique (**gi**) et physique (**tai**) dont la ceinture est la marque apparente. La ceinture noire manifeste l’accession à un premier niveau significatif dans cette progression. Le grade est aussi le symbole de l’unité des judoka, formés par un travail en commun, par des épreuves communes. Le judoka parvenu au niveau requis doit préparer et présenter l’examen de passage du grade suivant. Le grade est une reconnaissance et une responsabilité.

Les ceintures symbolisent la progression de l’élève et sont délivrées par le professeur jusqu’à la ceinture marron

Ceinture blanche: 4 ans minimum

Ceinture blanche avec une bande jaune horizontale : 5 ans minimum

Ceinture blanche avec deux bandes jaunes horizontales : 6 ans minimum

Ceinture jaune: 8 ans minimum

Ceinture jaune/orange: 9 ans minimum

Ceinture orange: 10 ans minimum

Ceinture orange/verte: 11 ans minimum

Ceinture verte: 12 ans minimum

Ceinture bleue: 13 ans minimum

Ceinture marron: 14 ans minimum

Ensuite, un examen officiel permet d’obtenir la prestigieuse **ceinture noire** (**1er dan** et +), ces grades

ne sont plus délivrés au sein du club par les professeurs mais par la Commission Spécialisée des Dan

et Grades Equivalents (CSDGE) de la FFJDA.

• 1er dan 15 ans minimum  
• 2ème dan 17 ans minimum  
• 3ème dan 20 ans minimum  
• 4ème dan 24 ans minimum  
• 5ème dan 29 ans minimum

Les âges mentionnés n’indiquent bien évidemment pas une "obligation" d’obtenir telle ceinture à tel âge, mais un âge minimum pour atteindre ce grade. L’enseignant a toute latitude pour accélérer les progressions en grade d’un élève méritant et qui a commencé à pratiquer après 6 ans ou éventuellement pour "retarder" celle d’un élève jugé moins performant que les camarades de son cours.

Les "Enseignants de Judo de Caluire" s'engagent par cette chartre, à mettre tout en œuvre pour le respect et l'application de ce magnifique moyen éducatif qu'est le Judo, avec les fondements indispensables cités ci-dessus.